

## GRILLE D'AUTO EVALUATION D'OPERATIONS DU CRTE HAUT CANTAL DORDOGNE

Plus qu'un dispositif contractuel permettant simplement de mobiliser des financements, le CRTE doit être considéré comme **un outil permettant d'engager le territoire et ses acteurs dans une démarche de transition écologique**. Il est donc possible pour un maître d'ouvrage d'intégrer une ou plusieurs opérations dans le CRTE sans forcément mobiliser de financements spécifiques afin de déterminer le degré de compatibilité de son opération avec une démarche de transition écologique et surtout de mesurer son impact sur le territoire. Le CRTE Haut Cantal Dordogne propose la grille d'analyse suivante pour permettre aux maîtres d'ouvrages de déterminer le degré d'intégration de la transition écologique dans les différentes étapes de conception des opérations.

Opération projetée :	
Maître d'Ouvrage :	
Description de l'opération :	
Localisation :	

### 1 Quel est le rayonnement de l'opération ?

Les questions à se poser : Quel territoire va bénéficier des retombées de l'opération ?

0 points	0 point	4 points	6 points	8 points	Ma note
Impact très localisé inférieur à l'échelon communal	Impact à l'échelle communale	Impact à l'échelle d'une intercommunalité	Impact à l'échelle de plusieurs intercommunalités	L'ensemble du périmètre HCD	

Justification de la note obtenue :



Une note de 0 points est « éliminatoire » et signifie que le projet a un impact trop restreint, il convient de se questionner sur la démarche et de se rapprocher des services de son EPCI de rattachement.

## 2 Quel est le niveau de prise en compte de la transition écologique dans le projet ?

Les questions à se poser :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a mis en place un outil d'auto-évaluation permettant de déterminer la part de la transition écologique dans le projet. Les résultats de l'auto-évaluation permettent de déterminer si le projet est pertinent à intégrer au plan d'action du CRTE. Selon les résultats de cette auto-évaluation les points suivants sont attribués à l'opération.

0 points	2 points	4 points	6 points	8 points	Ma note
Impact négatif ou pas d'impact	Résultats de l'auto-évaluation égal à 1	Résultats de l'auto-évaluation égal à 2	Résultats de l'auto-évaluation égal à 3	Résultats de l'auto-évaluation supérieur ou égal à 4	

Justification de la note obtenue :



La grille d'auto-évaluation est disponible en téléchargement gratuit sur le site de l'ANCT ou par simple demande auprès des EPCI du territoire.

[https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/201221\\_texte\\_presentation\\_grille\\_plateforme\\_.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/201221_texte_presentation_grille_plateforme_.pdf)

## 3 Quelle est la cohérence de l'opération avec les orientations de l'Etat en matière de transition écologique ?

Les questions à se poser :

L'opération projetée tient elle compte des orientations définies par l'Etat en matière de consommation foncière, de zéro artificialisation nette, l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources, la prévention des risques...

0 points	2 points	4 points	6 points	Ma note
Ne recoupe pas les orientations de l'Etat	L'opération tient compte de certains points des orientations de l'Etat	L'opération s'intègre dans les orientations de l'Etat	Intègre parfaitement les orientations de l'Etat	

Justification de la note obtenue :

## 4 Cohérence de l'opération au regard de la démarche CRTE et de la stratégie locale ?

Les questions à se poser :

L'opération projetée s'intègre elle à la fois dans la stratégie définie par le porteur de l'opération et dans celle définie au niveau du CRTE ?

0 points	2 points	4 points	6 points	Ma note
Ne recoupe pas	L'opération s'intègre juste dans la stratégie du porteur	L'opération s'intègre dans la stratégie du porteur et du CRTE	L'opération s'intègre parfaitement dans la stratégie du porteur et du CRTE	
<b>Bonification de deux points si le projet s'inscrit dans une démarche globale ou collective : PVD, PREB, NATURA 2000...</b>				

Justification de la note obtenue :



Les EPCI et collectivités du territoire ont peut-être déjà entrepris des opérations similaires et peuvent vous faire bénéficier de retours d'expérience ou de documents ressources. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux en consultant **la fiche « ressources »**.

## 5 Quel l'impact de l'opération sur les indicateurs de suivi du CRTE ?

Question à se poser :

Le CRTE Haut Cantal Dordogne dispose d'un socle d'indicateurs permettant de déterminer l'apport des différentes opérations à une démarche de transition écologique. Ces différents indicateurs constituent un « état des lieux » du territoire au début de la démarche CRTE en 2021, l'objectif étant que les opérations programmées améliorent l'état des lieux du territoire et aient un impact significatif sur les indicateurs.

0 points	1 point	4 points	Ma note
Pas d'impact ou impact négatif	Impact positif mais non quantifiable	Impact quantifiable et positif	

Justification de la note obtenue :



La liste des indicateurs d'évaluation est disponible sur simple demande auprès des services de votre EPCI de rattachement.

## NOTATION FINALE

Points obtenus	Appréciation Au regard de la transition écologique et de la stratégie locale	Avis La note est un point de repère pour le comité de programmation. Elle oriente vers un :	Ma note totale
Entre 25 et 34	Projet « exemplaire »	Avis très favorable	
Entre 17 et 24	Projet intéressant	Avis favorable	
Entre 17 et 8	Projet à impact modéré	Avis défavorable	
Inférieure à 8	Projet à impact faible	Avis défavorable	

## PARTIE 3 : MATURETE DE L'OPERATION

Cette partie est à compléter seulement si une note supérieure ou égale à 17 a été obtenue. Cela va permettre de déterminer si l'opération projetée est suffisamment mature pour intégrer le CRTE en tant qu'action (opération prête à démarrer) ou qu'elle nécessite encore un travail de maturation et sera inscrite en tant que projet (opération à N+1 et suivants...).

	Questionnement	Positionnement en projet			Positionnement en action	
Maturité	Quel est le niveau d'avancement ?	Estimation financière par le maître d'ouvrage	APS	APD	DCE	Offre d'entreprises
Mon état d'avancement (cocher)						
Echéances du projet	Quels est le planning prévisionnel envisagé ?	Pas de planning défini	Planning acté et positionnement en N+3 et suivants	Planning acté et réalisation en N+1 et N+2	Court terme (sur l'année N)	Très court terme (prêt à démarrer)
Mon état d'avancement (cocher)						
Ressources financières mobilisées	Le plan de financement est-il déterminé ?	Pas de plan de financement	Plan de financement prévisionnel	Plan de financement prévisionnel et accord de principe des financeurs	Plan de financement délibéré ou sollicitation des financeurs effectuée	Plan de financement délibéré et sollicitation des financeurs effectuée
Mon état d'avancement (cocher)						

Cette estimation du niveau d'avancement permet à la fois au porteur de l'opération et au comité de programmation de déterminer le fléchage sur l'année N ou sur les années suivantes.

## NOTICE EXPLICATIVE

L'objectif de cette grille est de mesurer la pertinence de chaque opération du point de vue de la transition écologique et des priorités stratégiques du CRTE Haut Cantal Dordogne.

Le document est destiné à la fois aux membres du Comité de programmation en charge de sélectionner les projets qui pourront bénéficier d'une subvention ou intégrer la démarche CRTE. A des fins de transparence, il est aussi transmis en amont aux maîtres d'ouvrage porteurs d'opérations.

L'outil accompagne les représentants du COPIL et les porteurs d'opérations tout au long de l'analyse de l'opération c'est-à-dire :

- dès les phases de conception de l'opération pour intégrer la démarche de transition écologique au plus tôt
- pendant les phases préparatoires et pendant les phases de travaux de commissions
- avant l'examen en COPIL : au moment de la prise de connaissance de la fiche-projet/fiches actions
- pendant le COPIL pour la sélection des opérations

Lors de la phase de sélection, la grille est une base d'appui commune.

Elle est remplie par le porteur de l'opération. Au fil de l'examen, chaque membre du COPIL peut faire part de ses éventuelles remarques et venir ainsi alimenter les éléments qui permettront de définir l'avis commun.

Le nombre de points obtenus détermine une note indicative :

<b>Points obtenus</b>	<b>Appréciation Au regard de la transition écologique et de la stratégie locale</b>	<b>Avis La note est un point de repère pour le comité de programmation. Elle oriente vers un :</b>
Entre 25 et 34	Projet « exemplaire »	Avis très favorable
Entre 17 et 24	Projet intéressant	Avis favorable
Entre 7 et 8	Projet à impact modéré	Avis défavorable
Inférieure à 8	Projet à impact faible	Avis défavorable

La note est dite indicative au sens où elle sert de repère pour les phases de sélection des projets du comité de pilotage.

La grille d'aide à la sélection est révisable à tout moment par le Comité de Pilotage. Sa mise en pratique peut nécessiter des modifications, compléments ou suppressions.